



Peut on dire qu'il y a abus sur personne agée a vous de me répondre

Par **SCORPION02**, le 19/03/2008 à 22:48

AI MA MERE QUI EST AGEE DE 81ANS ATTEINTE DE MALADIE D ALZHEIMER DEPUIS 03-2007 MON FRERE A EFFECTUE DES PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE SUR SON NOM EN CAS DE DECES DE MA MERE AVEC LUI ET A DEFAUT SA FILLE COMME BENEFICIAIRE 2 MOIS AVANT DE LA FAIRE RECONNAITRE MALADE PAR DES MEDECINS ET MOI LE 2 EME FILS N ETAIT PAS AU COURANT IL M A DEMANDE DE LA METTRE SOUS TUTELLE J ETAIS D ACCORD MAIS JE DECOUVRE QU AU DECES DE MON PERE IL Y A 10ANS MA MERE POSSEDAIS ENVIRON 160.000€ ET CE JOUR IL NE RESTE PLUS QUE 15000€ AVEC LE JUGE DES TUTELLES .

MA BELLE SOEUR A ORGANISE SA SOLITUDE EN EVINCANT UNE RELATION DE MA MERE PUIS MOI-MEME.

MA MERE A RENCONTRE UN AMI MON FRERE A PRIS PEUR ET CELUI-CI A DEPOSER PLAINTÉ POUR SEQUESTATION ILS FURENT CONVOQUES A LA GENDARMERIE SON AMI ET MA MERE (SON AMI EST AGE DE 83 ANS) LA PLAINTÉ FUT SUIVIE DE NON LIEU. PUIS ILS ONT DEPOSES PLAINTÉ AUSSI A L ENCONTRE DE UNE RELATION DE MA MERE NON LIEU.

J AI BIEN PEUR QUE DEPUIS LE DECES DE MON PERE IL Y 10 ANS QUE DES CHOSES SE SONT FAITES A MON INSU.

JE SAIS QU ILS SONT ALLES AUSSI CHEZ UN NOTAIRE QUOI FAIRE?

QUESTION QUE PUIS FAIRE?

QUELLE PISTE ME CONSEILLEZ-VOUS?